

Tables de mortalité pour la tarification d'une Temporaire Décès

La tarification d'un contrat de temporaire décès repose sur l'utilisation de tables de mortalité, qui constituent le socle actuariel permettant d'estimer la probabilité de décès d'un assuré à chaque âge. Une table de mortalité fournit, pour un âge donné, la probabilité qu'un individu décède avant d'atteindre l'âge suivant. Ces probabilités sont indispensables pour évaluer le risque couvert par l'assureur sur une période limitée dans le temps, ce qui correspond précisément à la nature d'une assurance temporaire décès.

Contrairement aux produits d'épargne ou de rente, la temporaire décès ne couvre que le risque de décès sur une durée déterminée. L'actuaire utilise donc la table de mortalité pour calculer la probabilité cumulée de décès entre l'âge de souscription et la fin du contrat. Cette probabilité est ensuite combinée avec le capital garanti afin d'estimer l'espérance de prestation versée par l'assureur, élément central du calcul de la prime.

Types de tables de mortalité utilisées

En France, les assureurs s'appuient principalement sur des tables de mortalité professionnelles et réglementaires. Les tables dites prospectives par génération sont les plus utilisées pour la tarification des contrats de prévoyance individuelle et d'assurance emprunteur. Ces tables intègrent l'amélioration progressive de l'espérance de vie au fil des générations, ce qui permet une estimation plus réaliste du risque futur.

Les tables TH et TF, respectivement pour les hommes et pour les femmes, constituent les références les plus courantes. Les tables TH00-02 et TF00-02, ainsi que leurs évolutions plus récentes, sont largement utilisées dans la pratique. Elles sont construites à partir de données démographiques nationales, ajustées pour répondre aux exigences prudentielles du secteur de l'assurance.

Il est important de noter que la mortalité des assurés est généralement plus faible que celle de la population générale, en raison de la sélection médicale à l'entrée. Pour cette raison, les assureurs peuvent utiliser des tables ajustées ou des tables internes basées sur leur propre expérience de sinistralité, tout en respectant le cadre réglementaire imposé par les autorités de contrôle.

Quelle table de mortalité choisir pour une Temporaire Décès

Le choix de la table de mortalité dépend du type de contrat et de la population assurée. Pour une temporaire décès individuelle standard, il est recommandé d'utiliser des tables prospectives par sexe, telles que les tables TH et TF, car elles offrent un bon compromis entre réalisme statistique et prudence actuarielle.

Dans le cadre de l'assurance emprunteur, la population assurée étant composée d'individus actifs et sélectionnés médicalement, les tables TH00-02 et TF00-02 sont particulièrement adaptées. Elles reflètent une mortalité plus faible que celle de la population générale tout en restant conformes aux pratiques du marché.

Pour des contrats spécifiques ou des portefeuilles importants, les assureurs peuvent recourir à des tables internes construites à partir de leur historique de sinistres. Ces tables permettent une tarification plus fine, mais doivent être validées d'un point de vue prudentiel et cohérentes avec les exigences de solvabilité.

Enfin, dans une approche prudente ou réglementaire, l'utilisation de tables réglementaires est privilégiée afin de garantir la solidité financière de l'assureur. Une table trop optimiste conduirait à une sous-tarification du risque, tandis qu'une table trop conservatrice rendrait le produit moins compétitif. Le choix de la table de mortalité constitue donc un équilibre entre précision actuarielle, prudence financière et attractivité commerciale.

En conclusion, pour tarifer une temporaire décès, le choix le plus courant consiste à utiliser des tables de mortalité prospectives par sexe, telles que les tables TH et TF, éventuellement ajustées pour tenir compte de la sélection médicale. Ces tables permettent de modéliser de manière fiable le risque de décès sur la durée du contrat et de déterminer une prime cohérente avec le profil de l'assuré et les exigences du marché de l'assurance.



